

«IC TELECOM»

SOCIETE ANONYME
AU CAPITAL DE 1.802.648,80 EUROS

SIEGE SOCIAL A PARIS (75019)
Quai de Seine n°45

RCS PARIS B 412 627 465

oooOooo

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 14 DECEMBRE 2010

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Nous vous avons convoqués en **Assemblée Générale Ordinaire** conformément aux dispositions légales et statutaires à l'effet de vous exposer les opérations de votre Société, au cours de l'**exercice clos le 30 JUIN 2010**, et soumettre, à votre approbation, le bilan et l'annexe, arrêtés au 30 JUIN 2010.

Notre Commissaire aux Comptes sera appelé à vous donner connaissance de son rapport sur l'accomplissement de sa mission, au cours dudit exercice et de son rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 225-38 du code de commerce.

Nous vous présentons notre rapport sur la gestion, sur les opérations et sur la marche des affaires sociales pendant l'exercice considéré, après vous avoir précisé qu'il a été apporté des modifications à la présentation du bilan, du compte de résultat et de l'annexe et aux méthodes d'évaluation par rapport à l'exercice précédent. Les informations concernant les modifications sont détaillées en annexe du bilan.

Les comptes qui vous sont présentés ont été établis en observant les principes de prudence et de sincérité.

Les rapports des commissaires aux comptes, le rapport de gestion ainsi que les comptes annuels et autres documents s'y rapportant ont été mis à votre disposition au siège social dans les conditions et délais prévus par la loi, afin que vous puissiez en prendre connaissance.

Les chiffres énoncés ci-dessous font référence au bilan fiscal de l'exercice clos le **30 JUIN 2010**.

Le compte de «RESULTAT» fait apparaître un **BENEFICE COMPTABLE** de **UN MILLION DEUX CENT SOIXANTE ET UN MILLE TROIS CENT DIX SEPT EUROS ET CINQUANTE NEUF CENTIMES (1.261.317,59 €)** pour l'exercice clos le 30 JUIN 2010, après déduction des amortissements et provisions réglementaires et justifiées, que nous vous proposons de répartir conformément aux statuts, comme il sera dit, ci-après.

I – COMPTE RENDU DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

Les comptes qui vous sont présentés font apparaître comparés à ceux de l'exercice précédent :

- **Notre chiffre d'affaires nets** s'élève à la somme de DIX HUIT MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE ET UN MILLE HUIT CENT SOIXANTE SEPT EUROS ET TRENTE QUATRE CENTIMES (18.261.867,34 €) pour l'exercice clos au 30 JUIN 2010, contre la somme de QUINZE MILLIONS SIX CENT QUATRE VINGT DIX SEPT MILLE QUATRE CENT CINQ EUROS ET VINGT SIX CENTIMES (15.697.405,26 €) pour l'exercice clos le 30 JUIN 2009, soit une augmentation de DEUX MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE QUATRE MILLE QUATRE CENT SOIXANTE DEUX EUROS ET HUIT CENTIMES (2.564.462,08 €), c'est-à-dire + 16,34%.

- **Nos achats de matières premières** au compte de «RESULTAT» s'élèvent à la somme de SEPT MILLIONS TROIS CENT QUATRE VINGT QUATORZE MILLE SEPT CENT CINQUANTE HUIT EUROS ET SOIXANTE TREIZE CENTIMES (7.394.758,73 €) pour l'exercice clos au 30 JUIN 2010, contre la somme de CINQ MILLIONS SEPT CENT QUATRE VINGT TREIZE MILLE CENT VINGT SIX EUROS ET QUATRE VINGT QUATORZE CENTIMES (5.057.421,40 €) pour l'exercice clos le 30 JUIN 2009, soit une augmentation de DEUX MILLIONS TROIS CENT TRENTE SEPT MILLE TROIS CENT TRENTE SEPT EUROS ET TRENTE TROIS CENTIMES (2.337.337,33 €).

Toutefois, pour vous donner une vue d'ensemble sur les charges subies par notre société, au cours des DEUX derniers exercices, nous vous prions de bien vouloir vous reporter au tableau comparatif ci-après.

POSTE DE CHARGES	EXERCICE 2009/2010	EXERCICE 2008/2009
Autres achats et charges externes	2.296.325 € +	1.793.126 €
Impôts, taxes et versements assimilés	331.765 € +	382.159 €
Rémunérations et charges sociales	7.038.562 € +	4.133.023 €
Dotations aux Amortissements et dépréciations	1.412.434 € +	697.377 €
Autres charges	92.498 € +	20.889 €

Le total des charges d'exploitation s'élève à la somme de 18.566.346,15 EUROS au 30 JUIN 2010, contre la somme de 12.083.998,33 EUROS au 30 JUIN 2009.

Le total des produits d'exploitation s'élève à la somme de 21.109.029,43 EUROS au 30 JUIN 2010, contre la somme de 15.737.479,73 EUROS au 30 JUIN 2009.

En conséquence, notre résultat d'exploitation s'élève à la somme de 2.542.683,28 EUROS au 30 JUIN 2010, contre la somme de 3.653.481,40 EUROS au 30 JUIN 2009.

Nos charges financières s'élèvent à la somme de 214.579,16 EUROS au 30 JUIN 2010, contre la somme 2.958.649,21 EUROS au 30 JUIN 2009.

Nos produits financiers s'élèvent à la somme de 16,40 EUROS au 30 JUIN 2010, contre la somme de 149,17 EUROS au 30 JUIN 2009.

Notre résultat courant avant impôt s'élève à la somme de 2.328.120,52 EUROS au 30 JUIN 2010, contre la somme de 694.981,36 EUROS au 30 JUIN 2009.

Nos produits exceptionnels apparaissent au 30 JUIN 2010 pour 167.100 EUROS, contre la somme de 54.620,15 EUROS au 30 JUIN 2009.

Nos charges exceptionnelles apparaissent au 30 JUIN 2010 pour 1.975.836,93 EUROS, contre la somme de 126.511,66 au 30 JUIN 2009.

Notre résultat exceptionnel est de – 1.808.736,93 EUROS au 30 JUIN 2010, contre la somme de – 71.891,51 EUROS au 30 JUIN 2009.

En conséquence :

- Le total de nos produits s'élève à la somme de 21.276.145,83 EUROS au 30 JUIN 2010, contre la somme de 15.792.249,05 EUROS au 30 JUIN 2009.

- Le total de nos charges s'élève à la somme de 20.014.828,24 EUROS au 30 JUIN 2010, contre la somme de 14.713.654,20 EUROS au 30 JUIN 2009.

Notre RESULTAT après déduction de nos charges fait apparaître un BENEFICE de 1.261.317,59 EUROS au 30 JUIN 2010, contre un BENEFICE de 1.078.594,85 EUROS au 30 JUIN 2009.

II – EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET PERSPECTIVES D'AVENIR

IC TELECOM est un opérateur multiplay B to B pour les TPE-PME.

Au cours de l'exercice 2009/2010, la société a développé le concept du guichet unique en présentant une gamme de solutions complètes et convergentes au niveau de :

- L'internet,
- La téléphonie mobile,
- La téléphonie fixe,
- Et la messagerie.

Le guichet unique permet d'acquérir et fidéliser les clients sur le long terme.

Au niveau juridique, il est à noter que la société a, au cours de l'exercice 2009-2010 :

- Nommé un second commissaire aux comptes titulaire, le cabinet GRANT THORNTON,
- Fait l'objet d'une cotation sur Alternext (depuis le mois de mai 2010) ;
- Augmenté à divers reprises son capital social qui était de 1.436.882,40 EUROS au 30 juin 2010,
- Ouvert les agences de Lille, Nantes et Toulouse.

Sur l'exercice 2010-2011, l'objectif est :

- D'enrichir l'offre produit,

- Optimiser les modes de fonctionnement,
- Optimiser l'organisation commerciale,
- Et ouvrir de nouvelles agences.

Les premiers chiffres de l'exercice ouvert au 1^{er} juillet 2010 semblent confirmer la poursuite de la croissance organique de la société.

III – SUR LES MODIFICATIONS DE METHODES

Au titre de l'exercice clôturé, des changements de méthode comptable sont intervenus :

1. Frais de développement

Activation des frais de développement :

La société IC Télécom a opté à compter de cet exercice pour la méthode préférentielle de traitement des frais de développement, consistant à les immobiliser. Le montant au titre de l'exercice 2009/2010 est de 2 445 348 €. Il comprend :

- Des salaires chargés d'ingénieurs et autres salariés dédiés à la recherche.
- D'une quote-part de frais administratifs calculée au prorata du nombre de salariés ci-dessus visés.

Conditions d'activation de ces frais :

Nous nous sommes assuré que les conditions d'activation de ces frais étaient respectées :

- La faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente
- L'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre
- La capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle
- La façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables
- La disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle
- La capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement

Ces dépenses ont été engagées dans le cadre des projets suivants :

Trois projets stratégiques de développements ont été poursuivis pendant l'exercice 2009-2010 et ont mobilisé les équipes :

- Recherche & Développement Plateforme IP Centrex
- Développement Systèmes Informatiques
- Différentes personnes en charge de projets transverses mais dont l'activité a été de fédérer les projets de développement de l'entreprise.

Ces trois projets sont :

- a. **Evolution de l'Architecture Réseau** par lequel les services ICtelecom sont délivrés à nos clients

- a) Sécurisation des accès et configuration des sécurités VPN
- b) Implémentation d'un Classe 4
- c) Optimisation des accès de transit IP
- d) Sécurisation et redondance des sites déportés en hébergement
- e) Développements de configurations sur des routeurs CPE pouvant supporter de nouveaux services (Wifi sur VPN,...)

b. Evolution de la Plateforme IP Centrex Mosaica

- a) Fiabilisation et sécurisation
- b) Développement d'une plateforme à destination d'un nouveau de segment clientèle (PME) : Multi Solutions Business
- c) Développements de fonctionnalités de convergence entre les postes fixes et mobiles (transferts d'appels sur un mobile, messagerie vocale unifiée fixe+mobile,...)
- d) Développement d'un outil de détection de présence d'un utilisateur de fixe et mobile

c. Evolution des Outils internes : IC Web permettant de développer un programme intégré de système d'informations et de reporting d'entreprise

- a) Interconnexion au système FOP et DSLE de l'opérateur France Telecom
- b) Interconnexion au système MVNO de l'opérateur Orange
- c) Interconnexion au système de gestion de portabilité inter-opérateurs des fixes (APNF) et des mobiles (EGP)
- d) Interconnexion au système VGA (lignes analogiques des opérateurs) de France Telecom
- e) Interconnexion du système CRM salesforce (gestion et optimisation de l'activité commerciale) à ICWeb

Amortissement des frais de développement activés :

Ces frais seront amortis linéairement sur trois ans. L'amortissement débutera dès le premier jour de l'exercice N+1, soit le 1^{er} juillet 2010.

2. Traitement des charges financières

Au cours des exercices antérieurs, pour les contrats leasés, la société comptabilisait un produit d'exploitation en chiffre d'affaires, correspondant à la somme des loyers versés par le client au leaseur au titre de ces contrats. La différence qui correspond d'une part à la somme des loyers et d'autre part à la somme versée par les leaseurs était comptabilisés en charge financière. Cette méthode a été abandonnée sur l'exercice 2009/2010.

L'absence de comptabilité analytique sur les exercices antérieurs ne permet pas de donner les informations au titre des exercices précédents.

L'impact sur le compte de résultat est le suivant :

En Euros	30/06/2009 Avant retraitement	Retraitement	30/06/2009 Après retraitement	30/06/2010 Nouvelle méthode
Chiffre d'affaires	15 697 405	- 2 854 708	12 842 697	18 261 867
Charges financières	2 958 649	2 854 708	103 941	214 579

3. Comptabilisation des participations au changement d'opérateur et des rachats de contrats financés

Ces opérations étaient auparavant comptabilisées en déduction des ventes. S'agissant d'une part de frais inhérent aux négociations commerciales, et d'autre part à des indemnités de résiliation de contrats versées en cas de regroupement de plusieurs contrats chez un même leaseur ; ces dépenses ont été depuis le 1^{er} juillet 2009 constatées en charges. Le montant de ces charges (passées en diminution des produits) s'établissaient pour l'exercice antérieur à 460 759 € (917 226 € en 2009/2010).

4. Reconnaissance du chiffre d'affaire

IC télécom a opté pour la méthode préférentielle de constatation des produits sur les contrats à long terme, à savoir l'avancement. Cette option permet de fournir une meilleure information sur les comptes. En effet, par cette méthode, que les contrats soient financés ou non financés, le montant du produit comptabilisé sera identique puisque suivant les mêmes règles de comptabilisation. Cette décision porte donc sur l'intégralité des contrats en cours et à venir.

5. Charges sur exercices antérieurs

Pour les contrats faisant l'objet d'une demande de financement, le fait générateur de la facturation, et donc de la constatation du produit, intervenait au moment de la signature du contrat par le client. Un produit constaté d'avance était comptabilisé à la clôture au titre des consommations futures.

En 2009/2010, il s'est avéré que, pour des raisons liées à l'environnement économique général, la société a reçu sur cet exercice de nombreux refus de financement des leasers post clôture au 30 juin 2009. Ce défaut de financement a donné lieu à l'annulation des factures ainsi émises sur 2009/2010. Ainsi, une charge exceptionnelle correspondant à la différence entre les factures de prestations annulées et les produits constatés d'avance a été comptabilisée, pour un montant de 1 704 781 € HT, après prise en compte des nouvelles modalités de constatation des produits (voir ci-après changement de méthode). Cette charge exceptionnelle se décompose comme suit :

• Factures annulées (HT) :	4 442 K€
• Produits constatés d'avance N-1 :	- 603 K€
• Impact du changement de méthode :	- 2 134 K€
	<hr/>
	1 705 K€

6. Chiffres d'affaires proforma

Au regard des modifications intervenues, la société a tenté de déterminer le chiffre d'affaires proforma. Il est attiré l'attention des actionnaires que les chiffres communiqués le sont sous toutes réserves, la détermination de telles chiffres étant difficile.

<i>Données en K€</i>	2008/2009	2009/2010
Chiffre d'affaires selon comptes annuels	15 697	18 262
- Frais financiers	- 2 855	
- Rachats de contrats	- 461	
- PCA sur contrats existants en N-1	- 2 948	
FAE sur contrats non leasés existants en N-1	1440	
- Contrats fin d'exercice non installés N-1	- 591	
Chiffres d'affaires comparables	10 282	18 262

IV - AFFECTATION DES RESULTATS

Vous aurez enfin à vous prononcer sur l'affectation des résultats de l'exercice dont les modalités vous seront proposées par le Conseil d'Administration :

Nous vous proposons d'affecter les résultats de l'exercice, lesquels se traduisent par un BENEFICE de UN MILLION DEUX CENT SOIXANTE ET UN MILLE TROIS CENT DIX SEPT EUROS ET CINQUANTE NEUF CENTIMES (1.261.317,59 €) au poste «REPORT A NOUVEAU»:

«REPORT A NOUVEAU» antérieur...	- 1.553.701,44 EUROS
RESULTAT DE L'EXERCICE ...	1.261.317,59 EUROS

Nouveau poste «REPORT A NOUVEAU »...	- 292.383,85 EUROS

Nous vous rappelons, que conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, aucun dividende n'a été versé, au cours des trois derniers exercices.

V – CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Le commissaire aux comptes a reçu toutes les informations requises afin d'établir le rapport spécial. Il existe de nouvelles conventions réglementées.

VI – INFORMATION SUR LES REMUNERATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

Le mandataire social concerné est :

- Monsieur Ben Gouhil HADDOUK : 198.542 euros bruts.

VII – INFORMATION SUR LA LISTE DES MANDATS DE NOS MANDATAIRES SOCIAUX

Vous aurez à prendre connaissance en annexe de la liste des mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés par nos mandataires sociaux conformément à l'article L 225-102-1 du code de commerce.

VIII – INFORMATION SUR LA PARTICIPATION DES SALARIES

En application de l'article 225-102 du code de commerce, le rapport doit rendre compte de l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice et établit la proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel de la société et par le personnel des sociétés qui lui sont liées.

Les salariés ne détiennent aucune participation.

Ils étaient 139 au 30 JUIN 2010 contre 95 au 30 JUIN 2009.

IX – INFORMATION SUR L'IDENTITE DE CERTAINS ACTIONNAIRES

En application de l'article L.233-13 du code de commerce, il est communiqué l'identité de certains actionnaires :

(i) Monsieur Bèn Gouhil HADDOUK Demeurant 8, Villa Cronstadt - 75019 – PARIS
Détient par l'intermédiaire de la société HF HADDOUK qu'il détient à 100%, 38,06 % du capital et 34,51% des droits de vote.

(ii) Les Florentines
Dont le siège est situé à Paris (75002), rue saint-denis n°210
Détient 8,15 % du capital et 7,39% des droits de vote
Le dirigeant et principal actionnaire est Monsieur Eric SITRUK, membre du conseil d'administration de la société.

(iii) Sopromec Participations
Dont le siège est situé à Paris (75009), rue des Mathurins n°15
Détient 4,60 % du capital et 6,39% des droits de vote

X – INFORMATION SUR LES ACTIVITES DE RECHERCHE

La société a développé une recherche en matière d'ingénierie en télécommunications.

Les frais de recherche ont été activés pour 2.445.348 euros. Ils correspondent aux salaires et charges des personnes dédiées sur 3 projets ainsi qu'une quote-part des frais administratifs. Ils seront amortis sur 3 années.

Au titre de l'année civile 2009, le montant du crédit d'impôt recherche s'est élevé à 763.706 euros.


XI – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

La société a par une décision du Conseil d'administration en date du 27 aout 2010, en application de résolutions approuvées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 24 aout 2010, constaté l'augmentation du capital de la société afin de la porter à 1.802.648,80 euros. Ce même Conseil d'administration a refusé de réaliser une augmentation de capital au profit des salariés en application des dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de Commerce.

La société a par ailleurs pris une participation minoritaire pour un montant de 1.611.675 EUROS dans la société NEGMA, société de location financière dont le siège est situé à VERSAILLES (78000), rue St-Honoré n°13. Elle est propriétaire de 28.500 actions sur un total de 135.500.

Nous vous remercions d'adopter les résolutions soumises à votre approbation et restons à votre disposition, pour tous renseignements complémentaires.

Monsieur Ben Gouhil HADDOUK
Le Président du Conseil d'Administration



**MANDATS SOCIAUX DES ADMINISTRATEURS
DE IC TELECOM EN DEHORS DE CETTE DERNIERE**

Monsieur Ben Gouhil HADDOUK:

- Gérant de la SARL FINANCIERE MEIR
(RCS PARIS B 449 464 445),
- Gérant de la SARL HF HADDOUK

Monsieur Hervé KRISSI:

- Gérant de la SCI Rue de Paris (RCS Bobigny D 492 687 207)

Monsieur Mathias VITMAN:

- Président du conseil d'administration de la SA COTAX
(RCS Paris B 552 060 352),
- Président de la SAS HOLDING QUAI DE SEINE HQS
(RCS Paris B 499 603 462),

Monsieur Jean-Marie SANTANDER :

- Administrateur de la SA NASEBA GROUP
(RCS Grasse B 718 201 221),

Monsieur Eric SITRUK:

- Président de la SA DENISAMT
(RCS Lille B 334 900 354)
- Président de la SA LES FLORENTINES SA
(RCS Paris B 342 883 444)
- Gérant de la SARL Saint M
(RCS Paris 449 167 691)
- Gérant de la SARL DBE St Denis
(RCS Paris B 477 615 991)
- Administrateur de la SA ALISA
(RCS Paris B 394 591 358)
- Président de la SA FASHION B.AIR
(RCS Paris B 378 728 885)

Monsieur Marc TOUATI:

- Président de la SASU ACDEFI
(RCS Paris B 500 259 239)
- Directeur général GLOBAL EQUITIES
(RCS Paris B 377 509 948)